

ILLETTRISME : DÉFINITIONS ET ENJEUX

Thomas Laurent
Université d'Ostrava

Le terme *illettrisme* reste ambigu. Quasiment synonyme de celui d'*analphabétisme* dans les dictionnaires, il a reçu une acception différente dans les faits. Cette catégorie aux contours flous a été créée il y a peu, après la prise en compte de l'existence en France de personnes qui ne maîtrisaient pas les savoirs de base alors qu'elles avaient fréquenté les bancs de l'école de Jules Ferry.

Avant la Révolution, plus de la moitié de la population française est analphabète. Il faut attendre un siècle et les grandes lois scolaires de la troisième République pour voir un mouvement social d'alphabétisation. En 1910, on estime à moins de 5% le nombre d'analphabètes, ce chiffre tombera à moins de 1% dans les années 60. Ce mouvement d'alphabétisation n'a pas été uniforme et des disparités existent entre campagne et ville, hommes et femmes... Par exemple, le certificat d'études primaires n'était pas obtenu par tous. Cependant, les personnes recalées n'étaient pas considérées comme analphabètes. Dans un pays où l'école est obligatoire et gratuite, il ne peut exister un public français non lecteur et non scripteur. Cela a longtemps été la position "officielle".

Dès les années 60, le mot est employé par le créateur d'ATD Quart monde, l'abbé Joseph Wrésinski. En 1977, il déclare : "Que dans dix ans, il n'y ait plus un seul illettré dans nos cités". On peut toutefois dater l'apparition "officielle" du terme *illettrisme* à 1984, lors d'un conseil des ministres (rapport *Des illettrés en France*). Le terme est assimilé à celui d'*analphabète*, comme dans les dictionnaires encore aujourd'hui d'ailleurs (c'est en 1958 que le Petit Robert mentionne le terme). La prise en compte de l'existence d'un public français ne sachant ni lire ni écrire est donc tardive. En 1984, un groupe interministériel permanent de lutte contre l'illettrisme (G.P.L.I.) est mis en place. La notion d'illettrisme s'écarte progressivement de celle d'analphabétisme qui est ramenée aux personnes issues de l'immigration.

Distinction avec la notion d'analphabétisme

Si nous avons vu qu'au niveau lexicographique les deux notions sont interchangeables, elles renvoient à des réalités différentes même si elles peuvent avoir toutes les deux un lien avec la notion d'exclusion. L'alphabétisation a un rapport direct avec l'immigration alors que l'illettrisme, a priori moins péjoratif, renvoie plutôt à l'échec scolaire ou à l'insuffisance de scolarisation dans certains pays, anciennes colonies françaises et même certains départements d'outre-mer. La distinction entre les deux acceptions semble donc politique. Pour lutter contre les carences du système français, il va falloir remettre en cause notamment toute une politique scolaire.

Pour l'homme de terrain, la grande différence entre un analphabète et un illettré se situe dans la façon de proposer les activités en cours. Si les deux peuvent avoir honte soit de l'image qu'il renvoie, soit de leur propre niveau, le formateur ne devra jamais oublier que l'analphabète peut appréhender l'école comme un lieu magique où l'on apprend cette chose incroyable qu'est la maîtrise des mots alors que ce qui se rapproche de l'école est quelque chose de forcément négatif pour l'illettré. Commentaire d'une personne en situation d'illettrisme, dans l'Express du 29 août 2005 : "Être illettré n'est pas une tare, je e suis pas né comme ça. Ce qui me fait mal, c'est qu'on laisse un gamin dans son coin parce qu'il n'a pas compris. Il lève le doigt, mais on interroge quelqu'un d'autre. Si on s'était mieux occupé de moi, je n'en serais pas là".

Au vu de la racine du mot *illettré*, le terme renvoie à celui qui ne connaît pas les lettres, par opposition au lettré. Si l'on s'arrêtait à ce point, la distinction avec l'analphabète serait bien délicate à établir puisque ce dernier est celui qui ne connaît pas l'alphabet. N'oublions pas cependant l'étymologie du mot *lettré* du latin *litteratus* avec le sens de "qui a des lettres, de la littérature". Le terme au pluriel désigne "l'ensemble des connaissances que procure l'étude des livres" comme le cite Littré dans son dictionnaire. Ainsi le problème est posé sous un angle plus intéressant et plus conforme à la réalité des personnes dites en situation d'illettrisme. En 1995, le G.P.L.I. propose la définition suivante : "des personnes de plus de seize ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication".

En 2003, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (A.N.C.L.I.) insiste sur les acquis des personnes en situation d'illettrisme et sur les processus d'intégration sociale et d'exclusion sans reprendre les références aux causes de l'illettrisme et à l'écrit : "L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et le temps, etc. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture, et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certains ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs".

Pour clore le chapitre consacré aux difficultés à définir le terme *illettrisme*, notons la publication au Journal officiel, par la commission générale de terminologie et de néologie, du terme *litterisme* qui désigne la "capacité à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante". Le but de cette création serait la nécessité d'avoir un contraire à la notion d'illettrisme, sachant que le terme anglais *literacy* est difficile à adapter en français et non susceptible de dérivation. On peut se poser la question de savoir si la création du mot *littérisme* répond vraiment à un besoin. Nous verrons ultérieurement que la controverse autour du sujet de l'illettrisme n'est pas confinée à un niveau lexicographique.

La lutte contre l'illettrisme

En France, aujourd'hui, plus de deux millions de personnes rencontrent des difficultés importantes pour lire et écrire. Et pourtant, depuis plus de vingt ans, de multiples initiatives, prises par des citoyens, des associations, des pouvoirs publics nationaux et des entreprises, ont vu le jour. Cependant, le phénomène existe toujours dans notre pays.

Dans un article paru les 21 et 22 octobre 2000 dans le journal *Libération*, un entrepreneur apportait ce commentaire : "Pendant des années, un délégué syndical assistait aux réunions, les mains à plat sur la table, concentré et immobile. Le lendemain, il revenait avec un compte-rendu exhaustif tapé à la machine. Il enregistrait tout dans sa tête puis, chez lui, dictait à sa fille". On dit que les illettrés sont bêtes alors qu'un grand nombre d'entre eux

doivent constamment faire preuve d'intelligence chaque jour pour vivre avec leur handicap et arriver à le dissimuler aux yeux des autres.

La démarche pour venir "avouer" que l'on a des difficultés avec le monde de l'écrit n'est pas chose aisée. Autre commentaire tiré de l'édition spéciale de *Libération* : "J'ai mis dix ans à me décider pour un cours du soir. J'étais persuadé qu'on allait m'accueillir comme un minable". L'accueil de ces personnes est donc primordial pour passer outre la honte ressentie et établir une relation de confiance. Ainsi, la personne reçue a une chance d'être située dans une dynamique.

Le risque d'illettrisme à l'âge adulte a souvent sa source dans l'enfance au moment des premiers apprentissages et même en amont. Comme les illettrés vivent dans des contextes très différents, les solutions envisagées doivent être personnalisées pour être appropriées.

Pour fédérer les énergies a été créée l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (A.N.C.L.I.). Ce groupement d'intérêt public a succédé, en 2000, au Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (G.P.L.I.) chargé d'animer la première phase de politique nationale de lutte contre l'illettrisme (1984-2000). La principale orientation de l'A.N.C.L.I. est une mission d'information pour que les principes de base de la lutte contre l'illettrisme soient connus de tous.

L'accès aux compétences de base

S'il est possible de vivre sans savoir ni lire ni écrire, le prix à payer est très lourd à travers une marginalisation quasi certaine. Lorsque l'illettrisme s'ajoute à d'autres difficultés, l'exclusion est amplifiée. C'est pour résoudre ou éviter ce problème que la lutte contre l'illettrisme est devenue une priorité nationale. Une étape importante a été franchie avec la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 qui érige donc la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale. C'est à tous les âges de la vie que chacun accède aux savoirs, construit et consolide ses compétences. C'est la raison pour laquelle le combat est au cœur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le livre IX du code du travail a lui aussi été modifié en conséquence : "la lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente". Les actions de lutte contre l'illettrisme, assimilées à de véritables actions de formation, sont financées au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle. Par ailleurs, le Premier Ministre et le Président de la République ont souvent fait référence à la lutte contre l'illettrisme en parlant d'"objectif essentiel de l'action gouvernementale" ou en présentant la connaissance de la langue française comme "facteur déterminant de l'insertion sociale et culturelle". Notons également la professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme via des fonds européens dédiés à la formation des formateurs sans oublier les diplômés professionnels d'université (DU, Licence Pro et Master2 professionnel), tout cela étant mis en place progressivement et préconisée par l'A.N.C.L.I.

En plus des grandes enquêtes menées par des organisations internationales (U.N.E.S.C.O. par exemple), les organismes de formations, les associations et les centres de ressources illettrisme sont des relais indispensables pour apprécier au quotidien les évolutions de l'illettrisme. Mais c'est autour des chiffres du service militaire que l'on a, traditionnellement, en France, pris conscience du phénomène. La mesure s'effectue aujourd'hui auprès des jeunes de 17 ans lors de la Journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.). En 2002, 12% de jeunes étaient en difficulté face à la lecture et en véritable situation d'illettrisme. Les "simples" difficultés à lire et à écrire donneront lieu à des stages de "remise à niveau" (R.A.N.).

La politique de lutte contre l'illettrisme doit garantir le droit à l'accès de tous les citoyens aux premiers niveaux des compétences de base concernant l'épanouissement de chacun, sa citoyenneté et son intégration sociale, culturelle et professionnelle. Le noyau

traditionnel des compétences de base regroupe les connaissances linguistiques (communication orale, lecture et écriture) ainsi que les mathématiques. Il englobe le domaine cognitif (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...). D'autres compétences apparaissent davantage liées aux évolutions de la société (les technologies de l'information, les langues étrangères, l'esprit d'entreprise...). La matière de ces compétences est étroitement liée à la mobilisation d'aptitudes comme la motivation, la confiance en soi et l'autonomie.

Les situations d'illettrisme sont diversifiées. Pour certaines personnes, seules la lecture et l'écriture posent problème, ou parfois l'écriture seulement. D'autres auront des problèmes en calcul. Les objectifs des apprentissages seront donc différents selon les personnes, d'où la présence de parcours de formation individualisés. Les apprentissages peuvent se dérouler dans plusieurs types de dispositifs : les ateliers permanents de formation de base, les centres expérimentaux d'apprentissage du français, les actions de "type stage", les formations intégrées au travail, les actions spécifiques. Dans tous les cas, malgré le faible niveau scolaire des apprenants, l'usage des technologies de l'information et de la communication est recommandée. Lorsque la situation est favorable, les stagiaires peuvent bénéficier des apports par exemple de l'informatique grâce à des outils interactifs et motivants. Une action culturelle, dans un contexte de "guerre au misérabilisme", peut devenir un outil précieux pour permettre à chaque personne de rencontrer la culture de l'écrit.

Controverses autour de la notion d'illettré

Si, depuis peu, la lutte contre l'illettrisme s'affiche officiellement comme une priorité politique, elle ne doit pas contribuer à aggraver le problème en stigmatisant les personnes concernées. Il existe ainsi une véritable controverse autour de la notion même d'"illettrisme" ou de "personne en situation d'illettrisme" (ce qui sous-entend qu'elle peut s'en sortir). On retiendra donc l'absence de définition claire (du moins à propos des limites de catégories) et d'outils de mesure précis.

Nombreux sont ceux qui critiquent la création de cette catégorie en ce qu'elle ne s'attarderait que sur les handicaps des personnes concernées. D'autres réfutent ce point de vue et estiment que ce serait l'incapacité des formateurs et les résultats de certaines formations qui amènent à prendre cette position ainsi que d'autres raisons peu claires comme le sentiment de non maîtrise de l'orthographe et de l'écrit chez certains acteurs de terrain. Il ne faut pas oublier de signaler la difficulté qui tient à ce que la personne prescripteur ou le formateur est renvoyé à sa propre relation au savoir, à l'école et à l'écrit de la langue française dans une société où l'écrit et l'orthographe usuelle figée restent importants.

Dans un article paru le 27 septembre 2004 dans le quotidien *Libération*, le sociologue Claude Poissenot souhaite démontrer que l'illettrisme n'est perçu que comme un problème social. Les exigences autour du niveau de lecteur seraient, selon lui, démesurées. Cet état de fait découlerait d'une sorte d'autodéfense de la part des personnes plus âgées face à des jeunes qui s'emparent sans problème des nouvelles technologies au sens large et qui n'ont donc plus besoin d'avoir le même rapport à la lecture que leurs aînés. Les discours misérabilistes sur les illettrés traduiraient donc les frustrations sociales de ceux qui les véhiculent. "La désolation collective à propos de la lecture offre aussi l'occasion d'une revanche pour les "littéraires". La place croissante accordée aux compétences scientifiques dans la fabrication des élites a fragilisé l'aura dont bénéficiaient les "lettres" dans notre culture. L'illettrisme comme problème social oblige à reconnaître l'importance des compétences et donc à reconnaître ceux qui les portent et les transmettent".

D'autres auteurs critiquent la façon dont est utilisé le terme *illettrisme*. Dans leur article *Le "drame" de l'illettré : analyse d'une fiction sociologique à succès politique*, Agnès Villechaize-Dupont et Joël Zaffran, professeurs à l'université de Bordeaux, s'attaquent eux

aussi à une vision trop sombre du concept d'illettrisme. Cette situation ne serait pas forcément synonyme de déficit (culturel notamment) ou d'exclusion, les personnes concernées ne vivent pas toutes de la même façon leurs difficultés face à l'écrit. L'analyse, au début, est proche de celle de Claude Poissenot : "lorsqu'un individu est défini comme *illettré*, il est examiné en conséquence comme un être extérieur à la société ; ses pratiques, sa personnalité, ses valeurs devenant les indices d'une position envisagée *a priori* comme une situation d'exclusion". Selon les deux professeurs, les politiques mises en place pour lutter contre le phénomène partent d'un constat erroné : "Parce qu'elles sont imaginées à partir d'une représentation très noire, les indispensables politiques publiques de lutte contre l'illettrisme risquent en effet, de façon perverse, de marginaliser ceux dont elles souhaiteraient pourtant éviter l'exclusion, de discréditer ceux dont elles voudraient avant tout réhabiliter l'image". L'illettrisme serait rarement, en tant que tel, décrit par les illettrés eux-mêmes comme un fardeau, l'illettrisme "apparaît beaucoup moins souvent qu'on aurait pu le penser comme une source de fragilisation ou de dévalorisation de l'identité sociale". L'illettrisme n'est pas une réalité unique, il offre plusieurs visages. Les formateurs, parfois démunis face à de mauvaises orientations de la part des services sociaux, s'interrogent souvent sur l'utilité de leur métier à cause du caractère trop vaste du terme *illettrisme*. Les auteurs de l'article vont même plus loin et remettent en cause complètement la politique de lutte contre l'illettrisme telle qu'elle est appliquée aujourd'hui : "Sur un plan financier et en termes d'emploi, les structures de formation ont intérêt à ce que la lutte contre l'illettrisme reste une priorité sociale et à ce que la notion même d'illettrisme soit aussi large que possible, afin que le public touché soit important".

La politique actuelle ne serait donc qu'une espèce de "vache à lait" pour les acteurs sociaux. Cette vision me semble toutefois trop pessimiste et éloignée de la réalité car peu d'organismes poursuivent dans le temps leur action de lutte contre l'illettrisme, par ailleurs peu rentable, compte tenu de la dépense d'énergie, des moyens humains et matériels nécessaires. Et les avis sur le caractère peu contraignant des situations d'illettrisme me paraissent au contraire trop optimistes.

Actuellement en France où les politiques s'évertueraient à trouver des réponses plus ou moins appropriées au problème du chômage de masse chez les jeunes, certains membres du gouvernement ont notamment avancé l'idée d'une remise en cause de l'actuelle A.N.C.L.I. en liant directement l'illettrisme aux problèmes rencontrés dans les banlieues et donc à l'immigration. Or, notre étude l'attestant, nous avons vu que la question de l'illettrisme était bien plus large et complexe. Concernant justement remise en cause de l'A.N.L.C.I., la levée de bouclier engendrée par cette volonté gouvernementale de ne faire de l'A.N.L.C.I. qu'un simple service d'une grande structure de l'égalité des chances, n'a manifestement pas prise, puisqu'aucun ordre nouveau n'a été pris en conseil des ministres. L'équipe Borloo a trop à faire avec la crise relative au CNE/CPE...

Resumé

V dnešní době jsou ve Francii více než 2 milióny lidí, kteří mají problémy se schopností psát, přestože navštěvovali francouzské školy. Tito dospělí lidé se po ukončení školy, kde získali špatné nebo nedostatečné základy psané komunikace, nacházejí v situaci „illettrismu“. Slovní zásoba umožňující diskusi o tomto problému je vágní a přístupy k jeho řešení jsou kritizovány řadou odborníků.

In present-day France more than 2 million people face difficulties with their abilities to write, even if they have attended French schools. Having just left school where they had acquired

only little of the written communication bases, these adults find themselves in a situation of illiteracy. The vocabulary necessary to discuss this notion is rather vague and the approaches suggested to fight this problem are criticised by many specialists.

Bibliographie

- DARTOIS, C. (1993), *Acquérir les savoirs de base*. Paris: CQFD.
LAHIRE, B. (1999), *L'invention de l'illettrisme*. Paris: La découverte.
VILLECHAISE-DUPONT, A., ZAFFRAN, J. (2002), "Le "drame" de l'illettré : analyse d'une fiction sociologique à succès politique". In: *Langage et société*, n°102, décembre.
POISSENOT, C. (2004), "Qui a peur de l'illettrisme ?" In: *Libération*, 27 septembre.
GEFFROY, M.-T., GRASSET-MOREL, V. (2005), *L'illettrisme, mieux comprendre pour agir*. Milan: Les essentiels.
LE GALL, C. (2005), "Comment je dissimule mon illettrisme". In: *L'Express*, 29 août.
GROS, M.-J. (2005), "La lutte contre l'illettrisme victime de la crise des banlieues". In: *Libération*, 24 et 25 décembre.

Webographie

- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme : www.ancli.gouv.fr
Prévention de l'illettrisme : www.bienlire.education.fr
Ministère de l'emploi : emploi et formation professionnelle : www.travail.gouv.fr
Formation de base des salariés : www.formationdebase.net
Forum permanent des pratiques :
http://www.ancli.gouv.fr/documents/060614_lyon_illettrisme.doc